

1. ORGANISATEUR, OBJET DU JEU-CONCOURS, MODES DE PARTICIPATION

Sweez organise, dans le cadre de sa prise de parole sur les réseaux sociaux, un jeu concours sans obligation d'achat. Pour participer, les internautes doivent remplir le formulaire en ligne. Le concours est accessible sur Facebook, Instagram et le site [sweez.ch](https://www.sweez.ch), où les participants sont invités à cliquer sur le lien mentionné et remplir le formulaire pour tenter sa chance.

Les gagnants sont tirés au sort parmi les participant.e.s éligibles.

Ce concours n'est pas organisé par META.

2. DURÉE DU JEU

Ce jeu-concours se déroule du mercredi 15 octobre au mardi 22 octobre 2025, soit 7 jours.

La sélection des gagnants.es se fera le 22 octobre 2025.

Le jeu concours est accessible 24h/24 durant la période mentionnée ci-dessus.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

Est autorisée à participer à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, toute personne physique âgée d'au moins 18 ans et domiciliée en Suisse pendant toute la durée du jeu concours.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour tenter de remporter le jeu concours, le.la participant.e doit remplir le formulaire en ligne.

5. DÉSIGNATION DES GAGNANT.E.S

Les gagnants.es du concours seront tirés au sort le 22 octobre 2025 et seront contactés.es par email, uniquement par l'adresse officielle contact@sweez.ch.

6. PRIX

Les trente gagnants remporteront deux billets pour la soirée du 31 octobre 2025 ou celle du 1er novembre 2025, selon leur choix, du plus grand Halloween de Suisse.

L'événement est organisé par Oniria et se déroulera au CERM à Martigny.

7. ACCEPTATION DES CONDITIONS DU JEU

En participant à ce jeu concours, les participant.e.s acceptent pleinement et sans réserve, les présentes conditions de participation.

Toute violation des conditions générales du jeu concours entraîne l'exclusion du participant au jeu concours, la nullité de sa participation et de l'attribution du lot.

Sweez est en droit de modifier à tout moment les conditions de participation ainsi que de modifier le lot à gagner.

8. DEMANDES D'INFORMATIONS ET RÉCLAMATIONS

Ce jeu concours ne fera l'objet d'aucun échange de correspondance par quelque mode que ce soit, excepté avec le.la gagnant.e.

9. DROIT APPLICABLE

Tout recours en justice est exclu. Le présent jeu concours est soumis au droit suisse exclusivement.